

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 29 MAI 2018
A 20 HEURES 00**

Présents : Patrick RODHAIN, Sébastien GARNIER, Claude LEFEVRE, Marc CARRÉ, Isabelle CHARRON, Roger PIQUET, Philippe LAUNAY, Marie-Christine SALIN, Thierry LAURENS, ~~Anick DELÉTANG~~, Anne REVEL-BERTRAND, Michel SURCIN, Jean-Marie CHANDEBOIS, ~~Eliane JOUBERT~~, ~~Géraldine AUTRIQUE~~, Nicolas GOURMELON, Sonia BONÉ, Martial TIREAU, Anne BRINDEAU, ~~Elise ALGRAIN~~, Pierre-Yves FOSSEY, Lydie LE RALLE, ~~Emmanuel GAUTIER~~, ~~Christine CHAMPAGNAT~~, Irène CROCHARD, Mathieu LECOURBE, ~~Sylvain LAINÉ~~, ~~David LECUYER~~, ~~Chantal FARDOIT~~, Cécile BONNARD, ~~Carole LABICHE LAVERNE~~, Laurence LEFÉBURE, Edith GOMES, Muriel BANSARD.

Excusés : Elise ALGRAIN ayant donné procuration à Lydie LE RALLE
Anick DELÉTANG ayant donné procuration à Patrick RODHAIN
Eliane JOUBERT ayant donné procuration à Mathieu LECOURBE

Absents : Carole LABICHE-LAVERNE, Christine CHAMPAGNAT, Géraldine AUTRIQUE, Nicolas GOURMELON, Emmanuel GAUTIER, Sylvain LAINÉ, David LECUYER et Chantal FARDOIT

Aucune observation n'ayant été formulée quant aux comptes-rendus des Conseil municipaux du jeudi 26 avril et lundi 14 mai, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire-adjoint propose d'ajouter 5 points à l'ordre du jour :

- Travaux d'assainissement : prêts bancaires.
- SIAEP de Nocé : modification des statuts et désignation des représentants
- Aménagement du rond-point de Boisard : maîtrise d'œuvre
- Délégation du maire : signature de conventions
- Désignation des représentants au Comité de pilotage de la Mansonnrière
- Remboursement à Jean Pierre DOURDOINE

Et de supprimer 3 points :

- Choix de l'entreprise : Portes salle de spectacle
- Choix de l'entreprise : Plateforme PMR du camping
- Maîtrise d'œuvre rue des Aubées

1/ Choix des entreprises :

a) Portes salle de spectacle de Rémalard

Sébastien GARNIER indique que l'artisan n'a pas pu obtenir les tarifs de son fournisseur pour établir son devis. Il propose néanmoins d'installer des cales sur les portes battantes de la salle de spectacle pour éviter les bruits de claquement lors du Festival. Ce point **est** reporté au prochain conseil.

Muriel BANSARD informe qu'au balcon on entend les personnes qui restent discuter devant les toilettes. Monsieur le Maire demande à ce que cette problématique soit évoquée en commission de travaux.

b) Espace « guinguette »

Thierry LAURENS indique qu'il a contacté plusieurs entreprises afin d'estimer le coût de la réalisation d'un espace « guinguette » au camping.

Il présente les offres reçues :

Plateforme 200 m² pour fêtes				
Entreprises	m²	épaisseurs	BORDURE P1	TTC
DEMO TP	200	20 CM	60 M	5 103.00 €
FLECHARD	200	20 CM	60 M	5 274.00 €

Après en avoir pris connaissance, il est proposé :

- de retenir l'offre de l'entreprise Démo TP, pour un montant de 5 103 € TTC,
- d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le devis relatif à ces travaux,
- d'imputer la dépense au compte 2113 du budget général de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

Jean-Marie CHANDEBOIS précise qu'il faudrait que ces travaux soient réalisés pour la guinguette du 1^{er} juillet.

c) Plateforme PMR du camping

Thierry LAURENS indique qu'il est nécessaire de réaliser une plateforme pour l'accueil des personnes à mobilité réduite au camping.

Néanmoins, compte tenu de l'ouverture du camping jusqu'au 30 septembre prochain, ce point est reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

d) Travaux local rue Antonin Mousset

Thierry LAURENS indique que le local situé rue Antonin Mousset sert actuellement de site de stockage pour l'APOR et le comité des fêtes de Rémalard. Or, dans le cadre de la réorganisation des bâtiments, il est prévu d'y installer la section photo de la Maison pour Tous. Pour ce faire, quelques travaux sont à envisager.

Thierry LAURENS les détaille :

Il rappelle que 9 000 € de crédit ont été prévus au BP 2018 pour la réalisation de ces travaux.

Aussi, il propose à l'assemblée :

- de ne pas refaire le plafond, uniquement le placage des murs et de changer les 2 portes,

	M ² 2 PIECES	2 portes	Plafond	MO	Fourniture et MO	Total général	Total sans plafond
E.T.S.	124.50 €	non	oui	5 320.00 €	1 740.00 €	7 060 .00 €	
TABOUREL	102.00 €	1 760.00 €	3 080.00 €			11 377.00 €	7 927.00 €
CHARTIER	115.85 €	non	non			6 321.04 €	

- de retenir l'offre de l'entreprise TABOUREL, pour un montant de 8 297 € TTC,
 - d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le devis relatif à ces travaux,
 - d'imputer la dépense au compte 21318 du budget général de l'exercice en cours.

Muriel BANSARD demande pourquoi des devis n'ont pas été demandés pour d'autres types de revêtements (ex : enduit à la chaux). Elle rappelle que des entreprises rémalardaises (EcoPartica) sont en capacité de réaliser ce type de travaux ce qui permettrait ainsi de valoriser le patrimoine communal et les entreprises locales. Monsieur le Maire demande à ce que ces points soient traités préalablement en commission travaux et non lors du conseil.

Jean Marie CHANDEBOIS indique qu'une fibre de verre pourrait être mise en place au plafond.

Adopté (1 contre : Muriel BANSARD)

e) Maître d'œuvre rue des Aubées

Sébastien GARNIER indique que ce point devra être reporté au prochain conseil car il n'a pas eu le temps de travailler sur le dossier.

2/ Réaménagement de la place Charles De Gaulle : choix du paysagiste concepteur

Thierry LAURENS rappelle que suite au refus du projet de place par l'Architecte des Bâtiments de France, des paysagistes concepteurs ont été contactés pour réaliser une étude.

Il présente les différentes propositions obtenues :

		TTC
PAYSAGE CONCEPT	<i>PAYSAGISTE</i>	15 276.00 €
VERT LATITUDE	<i>PAYSAGISTE CONCEPTEUR</i>	12 090.00 €
ATELIER STRATE A STRATES	<i>PAYSAGISTE CONCEPTEUR</i>	PAS DE REPONSES

Après en avoir pris connaissance, il est proposé :

- de retenir l'offre de l'entreprise VERT LATITUDE, pour un montant de 12 090 € TTC,
 - d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le devis relatif à ces travaux,
 - d'imputer la dépense au compte 2151 du budget général de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

3/ Balayage des rues

Roger PIQUET informe que comme convenu lors du conseil du 2 novembre 2017, la société Netto Décor a procédé au balayage des rues début avril.

4 bennes de déchets ont été ramassés. La société a passé plus de temps que prévu (10 heures au total) et de ce fait n'a pas pu traiter la commune de Bellou.

Le coût de cette prestation s'est élevé à 1 266 € TTC.

Il indique que les prochains passages devraient être moins onéreux et souhaite que le balayage soit réalisé tous les deux mois au lieu d'une fois par mois.

Aussi, il propose :

- de mandater la société Netto Decor pour un balayage des rues tous les deux mois,
 - d'imputer la dépense en section de fonctionnement du budget général de l'exercice en cours.

Adopté (1 contre : Muriel BANSARD car trop de voitures stationnées et trop de bruit du camion de balayage)

Jean Marie CHANDEBOIS demande à ce que les voitures soient déplacées lors du prochain passage. Il lui ait répondu que le déplacement des véhicules serait difficile dans certaine rue (ex : rue des Moulins).

4/ Salle des mariages et de conseil : choix du nom

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaiterait donner un nom à la salle des mariages et de conseil.

Aussi, il propose le nom de Joseph AVELINE, maire de 1908 à 1958.

D'autre part, il informe le conseil que l'inauguration aura lieu samedi 1^{er} septembre, à 18 heures.

Adopté à l'unanimité

5/ Budget général : Décisions modificatives

Il est proposé aux membres du Conseil municipal les décisions modificatives suivantes :

Investissement – Dépenses

Compte	Montant
1641 – Remboursement capital de la dette	+ 500 €
2151 – Voirie (MO Giratoire Bellou)	+ 15 000 €
020 – Dépenses imprévues	- 15 500 €

Adopté à l'unanimité

6/ Travaux d'assainissement :

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise le 14 décembre dernier l'autorisant à réaliser des emprunts pour la construction de la station et des réseaux.

a) Prêt relais

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie, et après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} :

Dans l'attente des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental dans le cadre du financement de la station d'épuration et des réseaux, la commune de Rémalard en Perche, décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 2 000 000 euros (deux millions d'euros)
- Taux : 0,20 %
- Durée : 2 ans
- Type d'amortissement du capital : in fine
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Commission d'engagement : Exonéré

Article 2 :

Monsieur Patrick RODHAIN, Maire est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 :

La commune de Rémalard en Perche décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Adopté à l'unanimité

b) Prêt à long terme

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne Normandie, et après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} :

Pour financer les travaux de construction de la station d'épuration et des réseaux de Dorceau ainsi que l'extension des réseaux de Bellou sur Huisne et la réhabilitation de ceux de Rémalard, la commune de Rémalard en Perche, décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 2 200 000 €
- Taux : 1,88 %
- PEC équivalent de taux : 1,79 %
- Durée : 25 ans
- Date de déblocage : 30/09/2018

- Date de la 1^{ère} échéance : 10/01/2019
- Périodicité : annuelle
- Commission d'engagement : Exonéré

Article 2 :

Monsieur Patrick RODHAIN, Maire est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 :

La commune de Rémalard en Perche décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Adopté à l'unanimité

7/ Modification des statuts du SIAEP de Nocé

Roger PIQUET indique que le projet de statuts du SIAEP a été envoyé à l'ensemble des conseillers.

Aussi, il en indique les principales modifications.

Après en avoir pris connaissance, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver les nouveaux statuts du SIAEP de Nocé,
- de désigner les personnes suivantes comme délégués :

Titulaires	Suppléants
Roger PIQUET Marc CARRÉ Philippe LAUNAY Pierre-Yves FOSSEY	Marie-Christine SALIN David LECUYER Patrick RODHAIN Jean-Marie CHANDEBOIS

Adopté à l'unanimité

8/ Aménagement du rond-point de Boisard : Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il avait sollicité Ingénierie 61 pour une étude préliminaire afin de définir l'aménagement de sécurité du carrefour entre les RD 920, 920A et RD 11.

L'étude a été réalisée en 2017 et a permis de définir des principes d'aménagement à savoir la construction d'un giratoire avec des liaisons pour piétons et cyclistes. Le coût est estimé à

389 000 € HT, soit 466 800 € TTC (part communale hors travaux de chaussée du Conseil départemental).

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de passer ce projet en phase opérationnelle,
- de solliciter Ingénierie 61 pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux correspondants, pour un montant de 24 298,50 € TC,
- d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention de maîtrise d'œuvre relative à cette affaire,
- de prévoir les crédits au compte 2151 du budget général de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

Marc CARRÉ demande si on peut bénéficier du FAL (Fonds d'Action Locale) en supplément de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) puisque l'aménagement desservira l'arrêt de Bus. Monsieur le Maire indique qu'il va se renseigner. Claude LEFEVRE indique que l'usine BFC va sécuriser le contrôle à l'entrée de ses camions de livraison. Muriel BANSARD demande si l'aménagement d'un parking d'attente prévu le long du terrain de l'espace R. Verrier ne gênera pas le passage prévu pour les cyclistes .

9/ Délégation du Maire pour signature de conventions

Monsieur le Maire indique qu'il doit régulièrement convoquer le conseil municipal pour l'autoriser à signer des conventions notamment avec le Te 61 dans le cadre de la délégation des travaux d'investissement d'éclairage public ou d'enfouissement des réseaux électriques.

Aussi, il propose qu'une délégation soit mise en place pour l'autoriser à signer les conventions et contrats relatifs aux travaux inférieurs à 20 000 €.

Adopté à l'unanimité

10/ Désignation des représentants au Comité de pilotage de la Mansonnrière

Claude LEFEVRE informe qu'un comité de pilotage chargé de conduire l'élaboration, le suivi, la mise en œuvre et la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 « Forêts et Etangs du Perche » a été mis en place.

La collectivité doit nommer des représentants :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Claude LEFEVRE	Roger PIQUET

Adopté à l'unanimité

11/ Remboursement à M. Jean Pierre DOURDOINE

Dans le cadre de la battue administrative des corbeaux, Jean Pierre DOURDOINE a acheté des cartouches pour un montant de 140 €.

Aussi, il est proposé de lui rembourser ce montant et d'imputer la dépense au compte 6288 du budget général de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

Jean Marie CHANDEBOIS indique que les agriculteurs vont pouvoir faire une demande de tir sur leurs terres avant les semis.

12/ Communications et questions diverses

- Courrier Sylvie PICHEREAU pour fin de congé parental
- Remerciements à M. CHANTELOUP pour balisage des chemins de randonnées
- Remerciements subventions
- Recrutement Sébastien GIRON, adjoint technique, à compter du 1^{er} juin 2018
- Monsieur le Maire donne lecture du courriel de M. PAVIS pour remerciements de la création de l'espace Roland Verrier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, lève la séance à 21 heures 35.